## **Inscription**

## Règlement

Article1: ORGANISATION

Le trail des Sapins est une épreuve pédestre semi nocturne en semi autonomie inscrite au calendrier des courses hors stade de l'Ardéche organisée par le Comité des Fetes de Lalouvesc.

Course	Distance	Dénivelé	Catégories éligibles	Heure départ	Lieu départ
L'infernale	42 km	1700 m D+	Espoirs à vétérans	16h00	Lalouvesc
La Régistrouille	21 km	950 m D+	Juniors à vétérans	17h30	Lalouvesc
Le Val des Sorcières	10 km	400 m D+	Cadets à vétérans	18h00	Lalouvesc

Couses enfants : départ 16H30 pour les enfants nés en 2007 ou avant pour 2 tours de camping

Départ 16H45 pour les enfants nés entre 2008 et 2011 avant pour 1 tour de camping

Les courses enfants se font sans inscription ni classements et sous la responsabilité des parents. Une surprise halloween leur sera remise à chacun à l'arrivée.

Randonnée des sorcières 10 KM départ 18H00 Lalouvesc

Article2: INSCRIPTIONS § DOSSARDS

Les inscriptions sont limitées à 300 participants pour les 3 parcours. Un t-shirt sera offert aux 100 premiers inscrits et sera remis le jour de la course avec les dossards. Le retrait des dossards se fera le samedi 29 octobre 2016 à partir de 13H00 à Lalouvesc sur présentation de votre carte d'identité. Ce dossard devra être fixé sur la poitrine avec 4 épingles à nourrice non fournies.

Les bulletins d'inscription sont à envoyer au Comité des Fetes de Lalouvesc Trail des Sapins le village Mairie 07520 Lalouvesc accompagné du règlement par chèque à l'ordre du Comité des Fetes de Lalouvesc avec obligatoirement la photocopie de la licence ou de certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an à la date de la manifestation. Aucune inscription ne sera enregistrée en l'absence du certificat médical. Tout engagement est ferme et définitif .Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit. Pour les mineurs une autorisation des parents est nécessaire.

Le prix d'inscription (randonnée et courses) comprend le repas ardéchois à l'arrivée les douches le chronométrage et les ravitaillements. Pour les courses le chronométrage est assuré par Chronosphère. Les coureurs ont l'obligation de rendre la puce à l'arrivée sinon 15 euros leur seront demandés.

Course	Prix jusqu'au 15 octobre 2016	Prix après le 15 octobre 2016
L'infernale - 43 km	40 €	45 €
La Louvetrouille - 21 km	20 €	25 €
Le Val des Sorcières - 11 km	12 €	17 €
La Rando des Sorcières - 11 km	12 €	17 €

Pour tous les parcours, une lampe-frontale est obligatoire.

Matériel obligatoire pour la course l'infernale : couverture de survie, sifflet, réserve alimentaire, réserve d'eau, coupe- vent et téléphone portable. Pour la course la Régistrouille une réserve d'eau suffit.

Article3 CATEGORIES ET RECOMPENSE

Catégories : Cadets 16-17 ans ; juniors 18-19ans ; espoirs 20-22 ans ; séniors 23 - 39 ans ; vétérans 40 ans et plus

Récompense : Une récompense sera attribuée aux 3 premiers scratch (3 premiers hommes et 3 premières femmes toute catégorie confondue) de chaque course.

Article 4 SECURITE

La sécurité est assurée tout au long du parcours. Tout abandon doit être signalé aux organisateurs. Un numéro d'urgence se trouve sur le dossard. Les parcours sont quadrillés par des lettres pour mieux vous localiser en cas de soucis .La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance la SMACL référence 112745. Il est cependant fortement conseillé de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer. L'organisateur met en place un dispositif de pointage à chaque ravitaillement pour votre sécurité. Une équipe de fermeture de parcours fera la voiture balai.

La compétition se déroule en très grande partie sur des pistes ou chemins en milieu naturel et sur les voies routières non fermées à la circulation. Les concurrents devront impérativement respecter le code de la route en donnant priorité à tout véhicule en circulation sur le parcours.

Article 5 RAVITAILLEMENTS

Courses : L'infernale 3 ravitaillements : Croix de Boiray 1, Croix de Boiray 2 et Satillieu devant l'église

La Régistrouille 1 ravitaillement : Satillieu devant l'église

Le val des sorcières et la randonnée des sorcières 1 ravitaillement : croisement du stade de foot de Lalouvesc

Article 6 DROITS A L'IMAGE

Le concurrent donne à l'organisateur un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image ainsi que la publication des résultats concernant l'évènement dans le cadre de la promotion.

## Article 7 ANNULATION DE LA COURSE

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie de la manifestation s'ils jugent que les conditions météorologiques ne garantissent pas une sécurité maximale pour l'ensemble des coureurs.

Article 7 ACCEPTATION DU REGLEMENT : le concurrent accepte sans réserve le présent règlement